

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 16 décembre 2021

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports :

1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40,41,42,43,44,45,46,47,48,49,50,51,52,53,54,55,56,57,58,59,60,61,62,63

La séance est ouverte à 19h08 et levée à 22h40

Étaient présents : Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie ETEVENARD, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney : M. Olivier LEGAIN Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ (à partir du point 6) Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Noiron : M. Claude MAIRE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (Jusqu'au point 61) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Étaient présents en visioconférence : Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLIOLLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Champoux : M. Romain VIENET Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Torpes : M. Denis JACQUIN Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Étaient absents : Mme Anne BIHR Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Besançon : M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, M. Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX, Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Chauenne : Mme Valérie DRUGE Chevroz : M. Franck BERNARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Fontain : Mme Martine DONEY La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancy : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY

Secrétaire de séance : M. Olivier GRIMAITRE

Procurations de vote : F.GALLIOU à C.MAIRE, M-J.BERNABEU à J-P.MICHAUD, H.ALEM à C.LIME, G.BAILLY à M.LEMERCIER, A.BENEDETTO à S.GHARET, P.BILLEREY à O.GRIMAITRE, F.BOUSSO à F.PRESSE, N.BOUVET à A.MARTIN, F.BRAUCHLI à A.POULIN, C.CAULET à J-E.LAFARGE, A.CHASSAGNE à A.TERZO, J.CHETTOUH à M.ZEHAF, P.CREMER à K.BERTAGNOLI, B.CYPRIANI à J-E.LAFARGE, K.DENIS-LAMIT à C.VARET, C.DEVESA à M.ETEVENARD, L.FAGAUT à M.LAMBERT, L.GAGLIOLLO à A.POULIN, A.GHEZALI à S.COUDRY, V.HALLER à N.SOURISSEAU, P.C. HENRY à C. VARET, D. HUGUET à F. PRESSE, A. LAROPPE à A. CHAUVET, JE. LOUHKIAR à M. LAMBERT, C. MICHEL à S. COUDRY, MT. MICHEL à N. SOURISSEAU, L.MULOT à C.WERTHE, M.PIGNARD à C.WERTHE, Y.POUJET à N.BODIN, K.ROCHDI à C.BARTHELET, J-H.ROUX à N.BODIN, J.SORLIN à F.BAEHR, S.WANLIN à F.BAEHR, A.BLESSEMILLE à J.KRIEGER, R.BLAISON à C.MAGNIN-FEYSOT, R.VIENET à C.MAGNIN-FEYSOT, F.BAILLY à O.LEGAIN, C.BOTTERON à M.FELT, V.DRUGE à P.AYACHE, G.GAVIGNET à C.BARTHELET, F.BERNARD à J-F.MENESTRIER, M.LEOTARD à J-M.BOUSSET, M.DONEY à B.VUILLEMIN, E.BOURGEOIS à D.PARIS, P.OUDOT à G.ORY, J.SIMONDON à B.VUILLEMIN, R.BOROWIK à J-P.JANNIN, H.TRUDET à P.SIMONIN, C.LINDECKER à F.LAIDIE, A.NAPPEZ (jusqu'à la question 5) à Y.GUYEN, P.CORNE à F.TAILLARD, P.PERNOT à F.RACLOT, P.CONTOZ à J-P.JANNIN, L.BERNARD à J-P.MICHAUD, J-M.CAYUELA à D.HUOT, V.FIETIER à D.HUOT, B.LOUIS à F.TAILLARD, A.OLSZAK à P.CHANEY, D.GAUTHEROT à G.ORY, N.DUSSAUCY à J-M.BOUSSET, J.ADRIANSEN à D.LEGAIN, A.BIHR à P.ROUTHIER, L.BARBAROSSA à Y.GUYEN, D.JACQUIN à M.VIPREY, V.MAILLARD à L.ALLAIN, J-M.JOUFFROY à Y.MAURICE, J-C.CONTINI à F.RACLOT.

Délibération n°2021/005918

Rapport n°13 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents

Actualisation de la Liste des Emplois Permanents

Création d'un emploi d'ingénieur (ingénieur chargé d'études) et suppression d'un emploi de technicien (technicien spécialisé) au sein du service Déplacements du Département des Mobilités.

Création d'un emploi de rédacteur (chargé de gestion) et suppression d'un emploi d'attaché (chargé de mission) au sein du service Relations Elus.

Création d'un emploi d'adjoint technique (Conseiller du tri en habitat collectif) au sein de la direction de la Gestion des Déchets.

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-président

Commission : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Inscription budgétaire

« Charges de personnel »
Budget principal et budget annexe déchets

Résumé : Il appartient au Conseil Communautaire de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la demande de transformation d'un emploi de technicien (technicien spécialisé) en emploi d'ingénieur (Ingénieur chargé d'études) au sein du Département des Mobilités, la transformation d'un emploi d'attaché (chargé de mission) en emploi de rédacteur (chargé de gestion) au sein du service relations Elus ainsi que la création d'un emploi d'adjoint technique (Conseiller du tri en habitat collectif) au sein de la direction des Déchets de GRAND BESANCON METROPOLE.
Cette mise à jour concerne le Budget Principal et le Budget Annexe des Déchets.

I. Création d'un emploi d'ingénieur (Ingénieur chargé d'études déplacements) et suppression d'un emploi de technicien (Technicien Spécialisé Déplacements) au sein du Département des Mobilités.

A/ Contexte

La connaissance et la régulation des flux de déplacements constituent un réel enjeu pour mettre en œuvre la stratégie de mobilité visée par la collectivité. Les carrefours à feux ont une gestion de plus en plus complexe. La volonté de favoriser des modes de transports alternatifs à la voiture particulière interroge sur les temps accordés à chacun des modes et en particulier pour les modes actifs.

Le service Déplacements du Département Mobilités, souhaite renforcer cette mission avec le recrutement d'un cadre technique qui, en collaboration avec ses collègues de service et sa hiérarchie, sera responsable de l'élaboration du suivi et de la réalisation en interne ou externe des études de circulations et de la gestion des comptages tous modes confondus.

Il assurera également le pilotage de certaines missions et opérations techniques transversales (internes et externes au service).

B/ Evolution envisagée

Il est proposé de créer un emploi d'ingénieur (Ingénieur chargé d'études) filière technique, catégorie A, grade de référence ingénieur à temps complet et de supprimer un emploi de technicien (technicien spécialisé Déplacements) dans les effectifs de GRAND BESANCON METROPOLE,

Cet emploi finance un poste affecté au Département des Mobilités.

Il aura pour missions :

- Intégration, organisation et exploitation de la donnée traficielle « tous modes » collectée sur le territoire (demande de comptages, recueil, cartographie, archivage dans logiciel WEBTRAFIC, SIG...),

*Délibération du Conseil Communautaire du Jeudi 16 décembre 2021
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole*

- Contribution en interne ou à l'externe la refonte et/ou l'optimisation des carrefours identifiés comme points noirs ou nécessitant des évolutions (meilleures prise en compte des TC, piétons ou cycles, modifications des circulations, mise aux normes...), à partir d'un programme annuel concerté et partagé,
- Elaboration de la stratégie de gestion des secteurs règlementés et des stratégies de régulation des carrefours à feux, de comptage et de modélisation,
- Elaboration, adaptation et suivi du plan de circulation de l'agglomération,
- Analyse et traitement des demandes spécifiques de comptages relatives aux établissements générateurs de déplacements (ERP, établissements scolaires, ZAC...),
- Chiffrage, commande et gestion des matériels de comptages en gestion directe ou indirecte,
- Elaboration, renouvellement et gestion des marchés de comptages externalisés et d'études ponctuelles,
- Application suivi et modification des règles de police du Maire dans le domaine de la circulation (fonctionnement des intersections, stratégie des zones à circulation apaisées...).
- Recueil des données d'accidentologie sur le territoire,
- Pilotage et mise en place d'études de circulations intégrant évolutions de plans de feux, phasages, et programmations,
- Définition et mise en œuvre des stratégies de régulation, coordination, comptages, exploitation du réseau de transport public,
- Suivi complet des opérations assurées sous maîtrise d'œuvre interne ou externe (diagnostic, rencontres terrain, études, suivi des travaux, mise en service et réception),
- Intégration des modes alternatifs et doux (TC, piéton et vélos) et usagers vulnérables (PMR),
- Suivi des travaux d'investissement sur les carrefours à feux et contrôle d'accès (nouveaux carrefours, mises aux normes...)
- Participation aux réunions (REX) avec les services de l'Etat (STRMTG), le délégataire transports et les communes membres de la Communauté Urbaine du Grand Besançon.
- Pilotage de certaines missions techniques transversales (internes et externes au service)
- Gestion des courriers et réclamations relatifs à la thématique,
- Elaboration et gestion d'appels d'offres,
- Veille réglementaire.

Dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté (en application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi correspondant ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

II. Création d'un emploi de rédacteur (chargé de gestion) et suppression d'un emploi d'attaché (chargé de mission) au sein du service Relations Elus

A/Contexte

Dans le cadre de la réorganisation du service « Relations avec les élus » il est proposé de recalibrer un poste de « chargé de mission » existant en « chargé de gestion » afin de répondre et de s'adapter aux nécessités du service, notamment en terme de gestion de l'activité quotidienne (agenda, accueil téléphonique, programmation de réunion...)

B/ Evolution envisagée

Il est proposé de créer un emploi de rédacteur (chargé de gestion), filière administrative, catégorie B, grade de référence rédacteur principal de 1^{ère} classe et de supprimer un emploi d'attaché (chargé de mission) dans les effectifs de GRAND BESANCON METROPOLE.

Cet emploi financera un poste au sein du service Relations Elus,

Il aura pour missions :

- Assurer la gestion de l'agenda des élus communautaires et particulièrement de la Présidente et du 1er Vice-Président de Grand Besançon Métropole ;
- Participer au bon déroulement des événements organisés par le service (réunions Vice-Présidents, comités de secteurs, conférences des Maires...) : réservation et mise en place des

salles ou lieux d'accueil, préparation des dossiers ou des supports de présentation, rédaction de comptes rendus, organisation de moments de convivialité, ...

- Mettre en place des outils de suivi des activités du service afin d'en améliorer le fonctionnement : tableaux de suivi des sollicitations diverses, des remboursements de frais de déplacement, définition d'une méthodologie de classement et d'archivage...
- Veiller à la mise à jour des différentes bases de données du service (annuaires, fiches représentations...)
- Travailler en étroite collaboration avec les services et les partenaires institutionnels,
- Assurer des missions de secrétariat au service des élus communautaires et particulièrement de la Présidente et du 1er Vice-Président : organisation de déplacement (réservation de titres de transport, de nuitées d'hébergement...), suivi des frais de déplacement, organisation de rendez-vous, accueil téléphonique, gestion des courriels...

Dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté (en application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi correspondant ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

III. Création d'un emploi d'adjoint technique (Conseiller du tri en habitat collectif) au sein de la Direction Gestion des Déchets

A/ Contexte

Cette demande s'inscrit dans la continuité du programme de dé-précarisation de l'équipe habitat collectif (composée de 3 agents) débutée en 2019.

Ce dispositif de dé-précarisation a été validé au regard de :

- La nécessité de disposer d'une équipe dédiée à la commande de la politique publique d'accompagnement des habitants à la diminution des déchets collectés en habitat social collectif et de mise en œuvre du protocole d'accord avec les bailleurs sociaux validé en 2019.
- L'échéance du subventionnement de cette équipe par l'ADEME fin 2021 (programme sur 3 ans), et l'intérêt de continuer à bénéficier des compétences acquises par les agents à l'issue.

B/ Evolution envisagée

Il est proposé de créer un emploi d'adjoint technique (Conseiller du tri en habitat collectif) filière technique, catégorie C, grade de référence adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet dans les effectifs de GRAND BESANCON METROPOLE,

Cet emploi finance un poste affecté à la Direction Gestion des Déchets.

Il aura pour missions :

- informer, sensibiliser et inciter tous les publics (habitants, logeurs, gardiens, sociétés de service, acteurs économiques...) aux bons gestes de tri et à la gestion des déchets : présence en pied d'immeuble, sensibilisation en porte-à-porte,
- évaluer et contrôler les pratiques de tri et la gestion des déchets,
- optimiser la collecte spécifique et la gestion des déchets par l'implication de la population et de l'ensemble des acteurs du secteur en habitat collectif,
- évaluer les dispositifs techniques dédiés à la gestion des déchets.
- élaborer des fiches diagnostic pour améliorer la gestion des déchets (bilan relatif aux déchets),
- être force de proposition (amélioration des locaux et dispositifs, évolution de la dotation en bacs, élaboration d'outils de communication...),
- mettre en œuvre des solutions retenues et assurer le suivi dans le temps (suivi de la production de déchets, suivi terrain...),
- sensibiliser, former et assurer l'interface avec les personnels d'entretien (gardiens, sociétés de nettoyage...),
- assurer l'animation d'événements ponctuels auprès des conseils consultatifs d'habitants, d'associations locales, de partenaires (tenue de stands sur la redevance incitative, le tri et la prévention des déchets),
- travailler en lien avec les associations locales et les partenaires institutionnels,

Dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté (en application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi correspondant ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

Liste des Emplois Permanents après mise à jour

Tous budgets

	Emplois ouverts au 1 ^{er} novembre 2021	Emplois ouverts après évolution
Budget Principal	914	914
Budget Annexe Transport	12	12
Budget Annexe Déchets	193	194
Budget Annexe Conservatoire à rayonnement régional	112	112
Budget Annexe Eau	77	77
Budget Annexe Assainissement	85	85
Budget Annexe Chauffage urbain	1	1
Total général	1394	1395

Budget Principal

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts	Evolution	Emplois ouverts après évolution
Filière administrative		388		388
Administrateurs Territoriaux	A	8		8
Attachés Territoriaux	A	128	-1	127
Emplois fonctionnels administratifs	A	6		6
Rédacteurs Territoriaux	B	126	+1	127
Adjoints administratifs territoriaux	C	120		120
Filière animation		1		1
Adjoints territoriaux d'animation	C	1		1
Filière culturelle		3		3
Assist. Ter. Conserv. Patrimoine&Biblio	B	3		3
Filière médico-sociale		5		5
Infirmiers Terr. en Soins Généraux	A	2		2
Médecins territoriaux	A	2		2
Auxiliaires de puériculture territoriaux	C	1		1
Filière Sociale		4		4
Assistants territoriaux socio-éducatifs (anc)	B	2		2
Agents sociaux territoriaux	C	1		1
Agents ter.spécialis. écoles maternelles	C	1		1
Filière technique		513		513
Emplois fonctionnels techniques	A	1		1
Ingénieurs en chef territoriaux	A	12		12
Ingénieurs territoriaux	A	93	+1	94
Techniciens territoriaux	B	121	-1	120
Agents de maîtrise territoriaux	C	55		55
Adjoints techniques Territoriaux	C	231		231
Ensemble		914		914

Budget annexe Transports

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
Filière Administrative		1
Rédacteurs territoriaux	B	1
Filière Technique		11
Ingénieurs territoriaux	A	3
Techniciens territoriaux	B	3
Agents de maîtrise territoriaux	C	1
Adjointes techniques territoriaux	C	4
Somme :		12

Budget annexe Déchets

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts	Evolution	Emplois ouverts après évolution
Filière Administrative		29		29
Attachés Territoriaux	A	5		5
Rédacteurs Territoriaux	B	10		10
Adjointes administratifs territoriaux	C	14		14
Filière Technique		164		164
Ingénieurs territoriaux	A	12		12
Techniciens territoriaux	B	14		14
Agents de maîtrise Territoriaux	C	12		12
Adjointes techniques territoriaux	C	126	+1	127
Somme :		193		194

Budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
Filière administrative		10
Attachés Territoriaux	A	2
Rédacteurs Territoriaux	B	2
Adjointes administratifs territoriaux	C	6
Filière culturelle		93
Directeurs établ.ter.enseign. artistique	A	2
Professeurs ter. enseignement artistique	A	44
Assistants Territ. Enseignt Artistique	B	45
Assist.Ter.Conserv.Patrimoine et Biblio	B	1
Adjointes du patrimoine territoriaux	C	1
Filière technique		9
Techniciens territoriaux	B	1
Agents de maîtrise territoriaux	C	2
Adjointes techniques Territoriaux	C	6
Ensemble		112

Budget annexe Eau

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
Filière Administrative		12
Attachés Territoriaux	A	2
Rédacteurs Territoriaux	B	3
Adjoint administratifs Territoriaux	C	7
Filière Animation		1
Animateurs Territoriaux	B	1
Filière Technique		64
Ingénieurs en chef Territoriaux	A	1
Ingénieurs Territoriaux	A	1
Techniciens Territoriaux	B	14
Agents de maîtrise Territoriaux	C	7
Adjoint techniques Territoriaux	C	41
Somme :		77

Budget annexe Assainissement

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
Filière Administrative		12
Attachés Territoriaux	A	2
Rédacteurs Territoriaux	B	4
Adjoint administratifs Territoriaux	C	6
Filière Technique		73
Ingénieurs Territoriaux	A	6
Techniciens Territoriaux	B	14
Agents de maîtrise Territoriaux	C	13
Adjoint techniques Territoriaux	C	40
Somme :		85

Budget annexe Chauffage urbain

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
Filière Technique		1
Ingénieurs Territoriaux	A	1
Somme :		1

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un emploi d'ingénieur (Ingénieur chargé d'études), grade de référence ingénieur auprès du département des Mobilités ;
- la suppression d'un emploi de technicien (technicien spécialisé), grade de référence technicien principal de 1^{ère} classe auprès du département des mobilités ;
- la création d'un emploi de rédacteur (chargé de gestion), grade de référence rédacteur principal de 1^{ère} classe auprès du service Relations Elus ;

*Délibération du Conseil Communautaire du Jeudi 16 décembre 2021
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole*

- la suppression d'un emploi d'attaché (chargé de mission), grade de référence attaché auprès du service Relations Elus ;
- la création d'un emploi d'adjoint technique (Conseiller du tri en habitat collectif), grade de référence adjoint technique principal de 1^{ère} classe auprès de la Direction des Déchets ;
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins ;
- adopter la mise à jour de la liste des emplois permanents tenant compte de l'ensemble de ces évolutions ;
- autoriser le recrutement d'agent(s) contractuel(s) sur les emplois créés au sein de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur (loi n°84-53 du 26 janvier 1984) ;
- autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le(s) contrat(s) à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Pour : 120

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*